



BÉNÉVOLES

#MENTORATDURGENCE



J'ACCOMPAGNE UN ENFANT : QUELLE RELATION AVEC SA FAMILLE ?

En complément du kit d'accompagnement des bénévoles que vous avez reçu, voici quelques informations et liens utiles pour échanger dans les meilleures conditions possibles avec la famille de l'enfant que vous accompagnez.

Les enfants/jeunes suivis dans le cadre de l'opération #MentoratdUrgence sont en grande majorité mineurs et donc sous l'autorité de leurs parents. Votre relation avec la famille est donc primordiale pour la réussite de l'accompagnement.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA RELATION AVEC LA FAMILLE DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

La fréquence et l'importance de la relation avec la famille dépendent de l'âge de l'enfant accompagné.

- En élémentaire : la relation à la famille est indispensable et primordiale pour bien comprendre les enjeux de votre intervention mais aussi faciliter vos échanges.
- Au collège : la relation avec la famille est importante et ce plus particulièrement dans l'accompagnement des plus jeunes en classe de 6ème et 5ème où l'autonomie dans le travail personnel est encore à travailler.
- Au lycée: le jeune est plus autonome mais reste mineur et la relation avec la famille n'est pas indispensable mais souhaitable afin d'inclure les parents au moins lors du premier échange.

LE RÔLE DES PARENTS

Lorsque le jeune est en primaire ou au collège, il est important d'associer les parents dans l'accompagnement (dans la mesure du possible), notamment pour l'aider à prendre du recul sur lui-même et s'assurer de son assiduité :

Effectuez la première rencontre avec le jeune en présence d'au moins un des parents pour poser à trois le cadre de l'accompagnement et le calendrier des séances.

Il est possible que vous ayez à faire à des parents parlant peu ou pas du tout le français. Dans ce cas-là, si possible, demandez tout de même à les saluer. S'il y a un autre adulte dans la famille (par exemple un grand frère ou une grande soeur), n'hésitez pas à vous référer à lui ou elle.



Si vous identifiez d'autres besoins (aide logistique ou alimentaire, souffrance psychologique, etc.), vous pouvez en parler au responsable de la structure qui accompagne le jeune qui saura orienter la famille vers des professionnels. Si la structure ne répond pas ou n'est pas compétente, vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'[Ecole des Parents](#), qui propose un numéro vert pour demander conseil : 0805382300. N'essayez cependant pas d'intervenir directement, et surtout sans accompagnement.



Sur cette [page](#), vous trouverez de nombreuses ressources pour savoir comment communiquer avec la famille de l'élève.

LA PREMIÈRE SÉANCE AVEC UN ENFANT, COMMENT FAIRE ?

Vous avez été mis.e en relation avec un enfant/jeune et l'heure est venue de planifier la première séance. Lors de ce premier échange, nous vous encourageons à prendre le temps de vous présenter au cours d'un échange de 10 à 15 minutes avec au moins l'un des parents. L'objectif de cet échange : le rassurer quant à votre démarche et vos intentions, à définir ensemble un cadre de confiance et à planifier le calendrier de votre accompagnement.



Gardez à l'esprit que ces parents ont accepté de mettre en relation leur enfant mineur avec un adulte ne faisant ni partie de leur famille ni de l'institution scolaire. Ils ont à coeur d'aider leur enfant à progresser et vous font confiance dans ce cadre mais ont certainement besoin de prendre le temps de vous rencontrer.

Vous pouvez commencer par :

- Prendre des nouvelles de leur situation. La période est incertaine pour tout le monde, ainsi partager vos ressentis sur la situation permettra d'établir un premier lien commun.
- Présentez-vous et votre parcours auprès des parents et expliquez comment et pourquoi vous avez intégré l'opération **#MentoratdUrgence**.
- Leur expliquer le cadre de votre intervention: leur rappeler que vous êtes bien envoyé.e par la structure référente en précisant le nom de la personne si vous l'avez (cela les rassurera) et que vous êtes bénévole (et donc non rémunéré.e pour cette action). N'hésitez pas à leur communiquer que vous travaillez ou étudiez si tel est le cas, afin qu'ils comprennent mieux le temps que vous pouvez consacrer à l'accompagnement.
- Leur expliquer que ce suivi se passera uniquement à distance et que vous ne serez pas amené.e à vous rencontrer étant donné les circonstances.
- Prendre le temps de définir ensemble les créneaux les plus appropriés pour les séances d'accompagnement en prenant en considération vos contraintes mais également celles de la famille.
- A la fin de l'échange, prendre le temps d'écouter les questions et le ressenti de la famille pour faciliter la mise en oeuvre des prochaines sessions.

A la fin de la première séance avec le jeune, vous pouvez :

Faire un point de **5 minutes avec les parents** en présence du jeune pour :

- les informer des activités réalisées
- les encourager à assurer le suivi des devoirs entre les séances
- leur communiquer les objectifs pour la prochaine séance
- les diriger vers des ressources pédagogiques en ligne et les aider à les prendre en main
- leur demander leur autorisation si vous souhaitez proposer des jeux éducatifs en ligne à leur enfant

Vous pouvez maintenir cette habitude de rapide débriefing à la fin de chacune de vos sessions avec l'enfant en accord avec la famille.

Cette étape n'est pas obligatoire mais peut vous permettre de maximiser les effets de votre accompagnement en permettant aux familles de suivre les avancées de l'enfant.

Néanmoins, veillez à ne pas mettre la pression sur les parents, ni à les obliger à participer aux séances. Veillez également à respecter leur intimité et leur liberté éducative. Votre rôle est d'apporter un soutien au jeune dans le suivi de ses devoirs scolaires ou de lui proposer simplement un nouvel espace d'échange pour le rassurer et l'accompagner dans cette période, il est important de ne pas empiéter sur la vie privée de sa famille.

LE RAPPORT À L'ÉCOLE

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats mais également du comportement scolaire de leurs enfants. Sont mis en place :

- **des réunions** chaque début d'année, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits avec le directeur d'école et le chef d'établissement
- **des rencontres parents-enseignants au moins deux fois par an.** Dans les collèges et lycées, l'information sur l'orientation est organisée dans ce cadre
- **une information régulière** à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaires de leurs enfants
- **l'obligation de répondre aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents**
- un examen des conditions d'organisation du **dialogue parents-école**, notamment à l'occasion de la première réunion du conseil d'école et du conseil d'administration

Le Ministère de l'Éducation Nationale met également à disposition des enseignants un site de ressources que vous pouvez consulter : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>



Chemins d'avenir



Projet soutenu par



En partenariat avec

